

Délibérations du 11.10.2019

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en sa séance du **11 octobre 2019, 9h20**.
 Sous la présidence de Valérie HAAS, Vice-Présidente chargée de la formation et de la vie étudiante

Vu le code de l'éducation, article L712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 ;

Donne les avis suivants :

Membres en exercice : 37

Quorum : 19

Présent.es et représenté.es en début de séance : 20, 1 départ à 9h25, 1 départ à 10h et 1 départ à 11h15

Étaient présent.es :

Valérie HAAS, Vice-présidente chargée de la formation et de la vie étudiante

Collège A : GARIBAY David, HAAS Valérie, MIGUET Serge, SIMONIAN Stéphane

Collège B : ESCANDE VARNIOL Marie-Cécile, LEROY Tanguy, DUMONT Erica, DE HOYOS José-Carlos, LEJOT Jérôme, LHOMME Marie-Karine

Collège BIATSS : MARCHIS-MOUREN Pascale, DANIERE Kim, FRENETTE Jérémy, RICHARD Stéphane

Personnalité extérieure : aucun représentant

Usagers/ères : KOURNIF Anas, MARGAIN Lucas, GOMES NUNES Angela a quitté la séance à 9h25, refusant de siéger à cette CFVU.

Représenté.es : BEGUIN Pascal, BOEHM Isabelle, TAPIERO Isabelle, THOMAS Stéphanie, MATHIAS Leïla.

Invité.es : DURAND Floriane, Didier CHRISTIN, Sylvie DADOMO, Yoanna MEO

Invitées permanentes : BOBILLON Anne-Marie, LOBRY Cathy, MANDON Claire.

CONVENTIONS	Pour	Contre	Abst	Refus de vote
<p>06.01/ UFR LESLA : Convention-cadre de partenariat pédagogique avec le CFMI pour le DUMI 2 (Conseil de Faculté CF UFR LESLA 04/09/2019) / Collectivités locales signataires en annexe.</p> <p>*Renouvellement</p> <p><u>Objet</u> : Accueil des étudiant.es du CFMI en Stage professionnel « Musique à l'école » dans le cadre de la deuxième année du Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant.</p> <p>La convention définit les conditions d'accueil des étudiant.es en milieu scolaire.</p> <p>- Le choix de l'école se fait en concertation avec l'inspection de la circonscription, le/la Conseiller/Conseillère Pédagogique en Education Musicale, les équipes enseignantes et la collectivité d'accueil</p>				

<p>- Les interventions durent une heure maximum chaque lundi, dans quatre classes (possibilité de trouver deux écoles) et le calendrier des jours d'intervention est joint à la convention.</p> <p>- Différent.es professionnel.les partenaires sont associé.es aux formateurs et formatrices du CFMI pour le suivi, l'encadrement et l'évaluation de l'étudiant.e.</p> <p>- La collectivité verse une participation forfaitaire de 2500 euros à l'Université Lyon 2 sur présentation d'une facture.</p> <p><u>Validité</u> : 2019-2020</p>				
<p>06.02/ UFR LESLA : Convention de partenariat pour la L3 Arts du spectacle, Parcours Scène (CF UFR LESLA 08/10/2019) / ENS de Lyon.</p> <p>*Renouvellement</p> <p>NB : Convention déjà votée en CFVU de février 2017, mais des ajustements formels ont dû être opérés, afin de faciliter la gestion des étudiant.es.</p> <p><u>Objet</u> : La convention précise les modalités du partenariat pédagogique relatif à la L3 Arts du spectacle, Parcours Scène, en vue de la délivrance du diplôme de Licence Arts du Spectacle, Parcours Scène aux élèves de 1^{ère} année d'Etudes théâtrales à l'ENS :</p> <p>-Les élèves de l'ENS doivent être inscrits à Lyon 2 et payer des droits de scolarité.</p> <p>- Des équivalences sont admises pour certains enseignements, à condition que les notes obtenues à l'ENS soient bien transmises à Lyon 2.</p> <p><u>Validité</u> : 2019- 2021</p>				
<p>06.03/ UFR ISPEF : Convention de partenariat pour le M1 MEEF (CF UFR ISPEF signature 23/09/2019) / VILLE DE LYON – Célestins Théâtre de Lyon</p> <p>*Renouvellement</p> <p><u>Objet</u> : Le Théâtre Les Célestins accueille des étudiant.es de première année du Master MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation Professeur des Ecoles) dans ses locaux, dans le cadre de deux ateliers VOIX, figurant au programme de l'enseignement du semestre 1 de l'année universitaire 2019-2020.</p> <p>- Les ateliers sont animés par deux comédiennes du Théâtre.</p> <p>- Le Théâtre met à disposition ses locaux gratuitement.</p>				

<p>- La formation de 26 heures est facturée au tarif horaire de 66 euros HT.</p> <p>Les étudiant.es donneront une représentation publique de 2 heures à l'issue de ces ateliers, consistant en lectures de textes destinés aux enfants.</p> <p>Les étudiant.es assisteront à un spectacle des Célestins, en 2 groupes, les 10 et 12 décembre.</p> <p>- Les billets de spectacle sont facturés 13 euros TTC par étudiant.e.</p> <p>NB : Le coût du spectacle augmente d'un euro par rapport à 2018-2019.</p> <p><u>Validité</u> : de la signature au 14/12/2019</p>				
<p>06.04/ UFR SEG : Convention de formation type pour la LP3 ABF Parcours « Chargé.e de clientèle » (SOCIETE GENERALE, BANQUE RHÔNE-ALPES, BANQUE LAYDERNIER, C.A. Consumer Finance (CF UFR SEG 03/10/2019) / SOCIETE GENERALE</p> <p>*Renouvellement</p> <p><u>Objet</u> : La convention définit les modalités et conditions de réalisation du cycle de formation visant à la délivrance de la Licence Professionnelle Mention « Assurance, Banque, Finance : Chargé.e de clientèle » 3^{ème} année – Parcours « Conseiller/Conseillère Clientèle Expert.e » (Annexes : Livret d'accueil du stagiaire ; conditions financières). Le texte précise les engagements respectifs de chacune des parties par les voies de la formation continue.</p> <p>NB : L'avenant avec le CFPB (Centre de Formation de la Profession Bancaire) suivra lors de la prochaine CFVU pour actualisation des données :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A1 : livret d'accueil - A2 : Liste des candidat.es retenu.es - A3 : conditions financières <p>NB : Légère augmentation du coût/étudiant.e facturé à l'entreprise : 26.36 euros/ heure/apprenant au lieu de 25,74 euros l'année précédente.</p> <p><u>Validité</u> : 2019/2020</p>				
<p>06.05/ UFR ASSP : Prorogation de l'accord de consortium CREOLE « <i>Cultural Differences and Transnational Processes</i> » (CF UFR ASSP 05/09/2019. Pour mémoire : accord de consortium signé par les Universités de Vienne, Barcelone, Ljubljana, Maynooth et Lyon 2 à l'automne 2014 puis par l'Université de Poznan et l'Université de Berne en septembre 2017. / Université de Vienne, Université autonome de Barcelone, Université</p>				

<p>de Ljubljana, Université nationale d'Irlande Maynooth, Université de Poznań, Université de Berne.</p> <p>NB : L'Université de Stockholm quitte le consortium et n'y sera donc plus partie au-delà du 30 septembre 2019.</p> <p>*Renouvellement</p> <p><u>Objet</u> : Coopération pour les formations liées au projet CREOLE – « <i>Cultural Differences and Transnational Processes</i> » dans le cadre du programme ERASMUS <i>Curriculum Development</i>.</p> <p>Pour rappel, ce Master « européen » prévoit une sélection dès le M1. Deux mobilités d'un semestre sont prévues dans une ou deux universités partenaires. Une partie des cours et la rédaction du mémoire se font en anglais.</p> <p><u>Validité</u> : 2019-2024</p>				
<p>06.06/ UFR ICOM : Accord de coopération double diplôme Licence Information-Communication (CF UFR ICOM 19/09/2019. Une Convention de partenariat a été signée en 2015.) / BAUHAUS-UNIVERSITÄT WEIMAR, Université Franco-Allemande (UFA)</p> <p>*Renouvellement</p> <p><u>Objet</u> : Les deux établissements coopèrent à travers l'échange d'étudiant.es inscrit.es à l'Université Franco-Allemande (UFA) dans le cadre du cursus universitaire commun « Europäische Medienkultur (EMK) » - « Culture européenne des Médias » à la réalisation d'un parcours de formation en vue de délivrer un double diplôme dans le domaine des Sciences de l'information et de la communication et des médias, à savoir la Licence française d'Information-Communication et le Bachelor of Arts Medienkultur allemand.</p> <p>Pour rappel, cet accord prévoit une mobilité des étudiant.es à partir de la L2, qu'ils passeront dans l'université partenaire. La L3 prévoit le rassemblement des étudiant.es (S5 à Lyon 2/ S6 à Weimar). Une sélection a lieu à la fin de la L1 côté Lyon 2 Avant toute inscription à Lyon 2, les étudiant.es devront s'acquitter de la CVEC.</p> <p><u>Validité</u> : 2019/2024</p>				
<p>Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : Vote points 06.01 à 06.06 – Avis Favorable</p>	<p>Pour 16</p>	<p>Contre 0</p>	<p>Abst 0</p>	<p>Refus de vote 2</p>

COMMISSION FSDIE DU 8 OCTOBRE 2019	Pour	Contre	Abst	Refus de vote
<p>07.01- Commission FSDIE du 8 octobre 2019</p> <p>La Commission FSDIE Projets du 8 octobre 2019 a voté 8 projets étudiants, respectivement portés par les associations APE (Master Analyse et Politique Economiques), KINOKS (cinéma et photographie), RL2 Radio (radiophonie et multimédia), Les Métisseurs de mots (Traduction littéraire et littératures internationales), CEELSPS (Collectif Etudiants Etrangers Lyon Sans Papier), TUL (Théâtre Universitaire de Lyon), LGBT Lyon 2 et ISAL (Initiatives Solidaires pour l'Apprentissage des Langues).</p> <p>Le montant total alloué à ces projets est de 9 570 €.</p>				
<p>Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : Votes 07.01 – Avis Favorable</p>	<p>Pour Unanimité</p>	<p>Contre 0</p>	<p>Abst 0</p>	<p>Refus de Vote 0</p>

Fait à Lyon, le 14 octobre 2019

Valérie HAAS

Vice-Présidente

Chargée de la formation et de la vie étudiante

